

Assurance protection juridique :

parce que ça n'arrive pas qu'aux autres!

Personne n'est à l'abri d'une poursuite ou d'une injustice. Chaque année, des centaines de milliers de Québécois font face à des problèmes juridiques : erreur médicale, troubles de voisinage, vente d'une propriété, non-respect d'un contrat de vente, règlement de succession, vice caché, accident de travail...

Devant de telles situations, il est ô combien rassurant de pouvoir compter sur le soutien d'un professionnel!

Que vous ayez à vous défendre devant les tribunaux ou à faire face à une situation de la vie courante, **l'assurance protection juridique** vous permet de consulter un avocat ou d'être représenté en cour sans avoir à en déboursier tous les frais.

Un service de consultation téléphonique juridique est également inclus sans frais pour vos questions d'ordre légal.



Olivier Monmart

Agent en assurance de dommages des particuliers



Pour environ 1\$ par semaine,
cette protection peut éviter
bien des soucis! Informez-vous!

1 877 277-8232, poste 2304
lacapitale.com/aqifga

*Selon le tarif fixé au contrat.

En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections.



La Capitale
Assurances générales
Cabinet en assurance de dommages